



## République et canton de Genève

### Commune de Cartigny



Dans sa séance du 14 juin 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

#### **Délibération relative à un crédit d'engagement de 500'000 F destiné aux travaux de mise en conformité de l'assainissement des biens fonds privés de la Commune et leur raccordement au collecteur public dans le cadre du Plan général d'évacuations des eaux (PGEE)**

Le Conseil municipal décide par 11 oui, 0 non et 0 abstention sur 12 CM présents

1. D'accepter la réalisation des travaux de mise en conformité de l'assainissement des biens fonds privés communaux pour la partie se trouvant sur lesdits biens-fonds en vue de leur raccordement au collecteur communal, dans le cadre du Plan général d'évacuations des eaux (PGEE)
2. D'ouvrir à cet effet au maire un crédit d'engagement de 290'000 F destiné à financer ces travaux sur les biens-fonds communaux du patrimoine administratif pour leur mise en conformité et leur raccordement aux collecteurs du réseau secondaire.
3. D'ouvrir à cet effet au maire un crédit d'engagement de 210'000 F destiné à financer ces travaux sur les biens-fonds communaux du patrimoine financier pour leur mise en conformité et leur raccordement aux collecteurs du réseau secondaire
4. De comptabiliser la dépense prévue sous point 2 de 290'000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense prévue sous point 2 de 290'000 F au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
6. De comptabiliser la dépense prévue sous point 3 de 210'000 F directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
7. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 500'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.

**Délibération relative à un crédit d'engagement complémentaire de 590'000 F destiné aux travaux d'assainissement, de réaménagement et mise en conformité du bâtiment communal sis rue du Pré-de-la-Reine 26**

Le Conseil municipal décide par 11 oui, 0 non et 0 abstention sur 12 CM présents

1. D'accepter la réalisation des travaux complémentaires aux travaux d'assainissement, de réaménagement et mise en conformité du bâtiment communal sis rue du Pré-de-la-Reine 26.
2. D'ouvrir à cet effet au maire un crédit d'engagement de 590'000F destinés à financer ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier. Lors de la clôture des travaux, une nouvelle délibération devra être prise pour transférer la part des travaux correspondant au patrimoine administratif ainsi que pour fixer les modalités d'amortissement de cette partie transférée.
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 590'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.

**Dernier jour du délai référendaire : 2 septembre 2021**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 22 juin 2021

Le président

Juerg Loeffel